

# Aumôniers : un diplôme universitaire validé par l'État

Le DU «Aumôniers» proposé à Strasbourg vient, après plusieurs années de dialogue avec le bureau des cultes du ministère de l'Intérieur, d'être validé par l'État. Sur les 32 formations nationales à la laïcité reconnues aujourd'hui, il est le seul à afficher la théologie dans son titre.



*Participants à la formation © DR*

Depuis le 1er octobre 2017 et l'entrée en application du décret du 3 mai 2017 relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires et à leur formation civile et civique, ces derniers doivent disposer d'un diplôme universitaire (DU) de formation civique et laïque s'ils souhaitent être rémunérés dans le cadre de leur activité. Ce diplôme doit valider leur bonne connaissance du positionnement religieux dans notre société laïque.

La Fédération protestante de France a saisi cette opportunité pour réfléchir à une formation commune de ses trois aumôneries. Se former ensemble permet de mieux se connaître entre aumôneries et entre Églises membres de la FPF. C'est en lien avec la faculté de théologie protestante de Strasbourg et celle de droit que le programme d'un diplôme a été proposé à l'accréditation par le ministère de l'Intérieur. Après plusieurs années de dialogue avec le bureau des cultes du ministère, ce diplôme intitulé «Civil et civique, théologique et pratique» vient d'être validé par l'État.

## **Associer formation théologique et formation juridique**

Sur les 32 formations nationales à la laïcité reconnues, il est le seul à afficher la théologie dans son titre, affirmant ainsi clairement donner place à une interrogation à la fois théologique et juridique sur la pratique du métier d'aumônier. Le DU «Aumôniers» vise, par l'intermédiaire d'une formation théologique générale et professionnelle, à développer une bonne connaissance des conditions d'exercice du métier d'aumônier ou de l'engagement de visiteur/teuse dans le cadre laïc des établissements. Et plus largement, à l'issue de cette formation, les étudiants sont en mesure d'appréhender comment le droit français garantit la liberté de croire ou de ne pas croire dans les entreprises, les services publics, l'espace public ou dans la sphère privée.

Prochaine étape du travail : ouvrir les portes de la faculté de Strasbourg aux autres religions pour faire de ce diplôme le premier diplôme interreligieux qui associerait questions théologiques et questions juridiques.